Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le
ID : 035-213502107-20200128-D_40_05-DE

Pacé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Paul KERDRAON, maire.

Étaient présents :

M. KERDRAON Paul
Mme DANSET Agnès
M. ROUAULT Philippe
M. DEPOUEZ Hervé
Mme GUÉRIN Gaëlle
M. AUBERT Jacques
Mme LE GALL Josette
M. GARNIER Michel
M. CHAIZE Alain
Mme MASSART Catherine
M. SAUCET Jean-Christian
M. TRUBERT Jean-Yves
M. BOUFFORT Bertrand
Mme LAMBART Viviane
M. MOKHTARI Mustapha
M. BABOU Cyprien
Mme LEFEBVRE-BERTIN Nathalie
Mme COUMAU-PUYAU Edwige
Mme HERCEG-GALESNE Zlatka
M. DUPLESSIX Pierrick
Mme DANIELOU Séverine
Mme MAUGEAIS Delphine
Mme HÉLIAS Annick
Mme SÉCHET Raymonde
M. LE MÉHAUTÉ Bernard
M. DESMOULIN Gil
M. LE FUR Loïc

Date de convocation : 21/01/2020

Nombre de conseillers en exercice : 32
Présents à l'ouverture de la séance : 27

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme Florence CABANIS, qui a donné pouvoir à Mme Agnès DANSET.
M. Jacques FOLSCHWEILLER, qui a donné pouvoir à M. Jacques AUBERT.
Mme Annie SAUVÉE, qui a donné pouvoir à M. Jean-Yves TRUBERT.
Mme Constance DERAMOND, qui a donné pouvoir à Mme Catherine MASSART.

Était absent :

M. Sylvain CARO

Secrétaire de séance :

M. Bertrand BOUFFORT

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le
ID : 035-213502107-20200128-D_40_05-DE

40/05- 28 janvier 2020

Marché hebdomadaire - Tarifs applicables à compter du 1er février 2020.

Le rapporteur,

➲ indique au conseil municipal que la commission paritaire du marché, qui s'est réunie le jeudi 14 novembre 2019, propose :

- de porter de **1.15 € à 1.20 €**, le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, pour les commerçants abonnés. Le règlement s'effectuera par titre de recettes ;
- de porter de **1,70 € à 1.80 €**, le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, pour les commerçants de passage.

Par ailleurs, le rapporteur propose :

- de porter les tarifs du branchement aux bornes électriques de
  - **1.40 € à 1.50 €** pour les commerçants de passage ;
  - **14.50 € à 14.80 €** pour les commerçants abonnés (tarif forfaitaire trimestriel).

  Le règlement s'effectuant par titre de recettes.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*
Considérant *l'avis favorable de la commission paritaire du marché hebdomadaire en date du 14 novembre 2019,*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :
les tarifications et modalités de recouvrement, qui seront applicables à compter du 1er février 2020 :

- le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, pour les commerçants abonnés : **1.20 €** ;
- le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, pour les commerçants de passage : **1.80 €**,
- les tarifs du branchement aux bornes électriques :
  - **1.50 €** pour les commerçants de passage ;
  - **14.80 €** les commerçants abonnés (tarif forfaitaire trimestriel).

AUTORISE :
le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,
Paul Kerdraon.

MAIRIE DE PACE (Ille et Vilaine)

Envoyé en préfecture le 30/01/2020
Reçu en préfecture le 30/01/2020
Affiché le
ID : 035-213502107-20200128-D_40_05-DE

CONSEIL MUNICPAL DU 28 JANVIER 2

P. KERDRAON	A. DANSET	
H. DEPOUEZ	F. CABANIS	G. GUÉRIN
J. AUBERT	J. LE GALL	M. GARNIER
A. CHAIZE	C. MASSART	J.-C. SAUCET
J. FOLSCHWEILLER	A. SAUVÉE	JY. TRUBERT
B. BOUFFORT	V. LAMBART	M. MOKHTARI
C. BABOU		N. LEFEBVRE-BERTIN
E. COUMAU-PUYAU	Z. HERCEG-GALESNE	P. DUPLESSIX
S. DANIELOU	D. MAUGEAIS	S. CARO
C. DERAMOND	A. HÉLIAS	R .SÉCHET
B. LE MÉHAUTÉ	G. DESMOULIN	L. LE FUR